

REGLEMENT D'EXAMEN BTS Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur**CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE.****OPTION A : INFORMATIQUE & RESEAUX**

Diplôme Education Nationale N° 32020116 de niveau 5 / code RNCP : 37391

Le règlement d'examen du Brevet de Technicien Supérieur **Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique** dépend du contrat d'alternance signé par l'apprenant.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissageUnités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 6h	4
U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	CCF ⁽²⁾ pratique	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	2
U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	CCF ⁽²⁾ deux situations : compréhension et expression orale	3
U3	Mathématiques	CCF ⁽²⁾ écrite : 2 situations / 1h	2

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF ⁽¹⁾ préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	CCF ⁽²⁾	1

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisationUnités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 6h	4
U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ pratique / 3 h	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1 h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h	2

Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme

U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	EPFF ⁽¹⁾ orale / 45'	3
U3	Mathématiques	EPFF ⁽¹⁾ orale / 1h35	2

Epreuves facultatives

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF ⁽¹⁾ préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	EPFF ⁽¹⁾ orale / 20'	1

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.